

Aide au retour concrète

Tunisie

A la fin de l'été 2012, M. B. a décidé de retourner volontairement dans son pays d'origine, la Tunisie. Après consultation avec sa conseillère en vue du retour, il a soumis une demande d'aide au retour pour la réalisation d'un projet professionnelle à l'Office fédéral des migrations (ODM). L'ODM lui a accordé une aide à la réintégration et M. B. est retourné en Tunisie en septembre 2012.

Suite à son arrivé en Tunisie, M. B. a contacté le bureau local de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) pour l'élaboration de son idée de projet. Puisqu'il avait déjà travaillé dans le domaine de la vente, M. B. a décidé de se lancer dans la vente de trousseaux de mariage. Deux partenaires commerciaux accompagnaient M. B. dans la mise en œuvre de ce projet et après avoir apporté tous les documents nécessaires à l'OIM



Tunis, M. B. et ses deux associées ont pu ouvrir leur boutique. Grâce à l'aide à la réintégration, ils ont pu se procurer les fournitures nécessaires pour le lancement de la boutique et louer et réaménager un local pour leur commerce. L'OIM Tunis a fait les paiements directement aux fournisseurs.

En mars 2013, l'OIM Tunis a visité M. B. et ses deux partenaires commerciaux dans leur boutique. M. B. est satisfait de sa situation actuelle et il est fortement motivé à développer d'avantage ses activités commerciales. Il peut compter sur le soutien de sa famille et de son entourage dans ce projet et, à terme, il souhaiterait se spécialiser dans le commerce de gros.

Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.